

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 23 octobre 2007 la note d'information définitive simplifiée relative à une augmentation de capital en numéraire par émission d'actions Crédit Agricole S.A., réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise de l'une des entités du Groupe Crédit Agricole, dont les salariés du Groupe Crédit du Maroc.

La note d'information définitive est complétée par le document de référence de Crédit Agricole S.A. ayant été enregistré par l'AMF le 22 mars 2007 sous le n° D.07-0214 et de ses actualisations déposées les 03 et 29 mai 2007 sous les numéros respectifs D.07-0214-A01, D.07-0214-A02.

Par ailleurs, cette note d'information définitive complète et remplace la note d'information préliminaire visée par le CDVM le 09 septembre 2007 sous la référence VI/EM/026/2007/P et notamment sur les aspects suivants :

- Le prix et la période de souscription ;
- Les conditions de l'office des changes relatives à l'opération.

L'intégralité de la note d'information définitive simplifiée visée par le CDVM, ainsi que le document de référence précité, sont tenus à la disposition du public aux sièges respectifs du Crédit du Maroc et du Crédit du Maroc Capital.

Par ailleurs, ils seront disponibles sur le site du CDVM: www.cdvm.gov.ma

CONTACT CDVM :

Tél : 037 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/037/2007

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières